


| | | |
|--|--|--|
|  | NOTE DE SERVICE | NS-00901 |
| | BQ-Transport des prélèvements d'ACP (anapath) vers le BBB | Date de mise en application : 01/06/2020 |
| Direction du Laboratoire de Biologie Médicale Service d'Anatomie et Cytologie Pathologiques | | Suivi par : Pr G. Gauchotte Téléphone : 03 83 65 60 17 Courriel : g.gauchotte@chru-nancy.fr |

Seule la version électronique du document est valide

Objet : Modification du Transport des prélèvements d'ACP (Anapath) dans le BBB

HORAIRES : BIOPATHOLOGIE BRABOIS 8H00-17H25 / ANTENNE SITE MRU 8H30-16H30

| A compter du 24/06/2019 – 14h00 | | |
|---|--|---|
| Hôpital Central | Prélèvements conditionnés en récipients < 16 cm | Prélèvements envoyés par pneumatique Cartouches avec étiquette « Anapath » |
| | Prélèvements conditionnés en récipients > 16 cm Cruches d'azote * | Déposés au P2U par un agent de l'unité de soins |
| | EXTEMPORANE Prévenir le laboratoire 1 h avant au 44308 ou 44436 | Prélèvements envoyés par pneumatique Cartouches avec étiquette « Anapath » |
| MRU (dont bloc et consultations gynéco.) | | Dépôt direct des prélèvements en foetopathologie |
| CCEG | | Procédure inchangée |
| Hôpitaux de Brabois | Bloc Chir Thoracique, ORL, dermato | Acheminement direct par pneumatique ou Dépôt des prélèvements au RTE BBB 2° étage |
| | Autres services | Acheminement direct par pneumatique ou Dépôt des prélèvements au RTE BBB 2° étage |
| | EXTEMPORANE Prévenir le laboratoire 1 h avant au 56017 | Acheminement direct par pneumatique ou Dépôt des prélèvements au RTE BBB 2° étage |

(*) Fourniture N2 pour site Central :

HDJ Neurologie : Un kit prélèvement spécifique pour biopsies nerf-muscle incluant deux cruche d'azote (dont une à col étroit dans laquelle la biopsie doit être conditionnée) à reprendre au P2U lundi après-midi après 15

- **Radiologie Guilloz & Neurochirurgie** : Prendre la cruche d'azote au P2U chaque jour et ramener au P2U la cruche contenant l'échantillon. S'assurer que la cruche contient une quantité suffisante d'azote liquide et vérifier la date et heure de remplissage qui doit être inférieure à 24H.

NB : les cruches d'azote sont disponibles au P2U et doivent être remplies par l'agent du service technique chaque jour ouvrable de 8h15 à 8h45 au local gaz médicaux (Stock3) à proximité de l'ex-communauté de l'Hôpital Central (cf. plan ci-joint).

Point de vigilance :

Limitier autant que possible l'envoi de prélèvements à l'état frais pour limiter le risque d'autolyse et/ou de dessiccation des prélèvements ; si congélation nécessaire (suspicion de lymphome, de sarcome, pédiatrie, tumeurs cérébrales), privilégier la congélation sur place dans l'azote liquide selon la procédure de vigueur (cf. manuel de prélèvement) ou à défaut, dans les horaires d'ouverture, envoyer en urgence un fragment à l'état frais (prévenir systématiquement de l'envoi par téléphone), en veillant à **fixer systématiquement dans le formol** le reste du prélèvement.

Envoi en urgence des ponctions lombaires pour prise en charge immédiate.

Fait à Nancy, le 19 mai 2020

Le responsable de structure et/ou le biologiste responsable de l'analyse
Pr Guillaume GAUCHOTTE

| DESTINATAIRES |
|--|
| Pour information : <ul style="list-style-type: none">▪ Direction des sites du CHRUN (Sites Urbains, Site de Brabois, CCEG) |
| Pour exécution : <ul style="list-style-type: none">▪ Président de CME▪ Les prescripteurs du CHRU▪ Direction des soins▪ Les CSS, Les CS du CHRU▪ CH Toul |